

Des résidences pour les artistes locaux

Pendant certaines **vacances scolaires**, le Conservatoire peut accueillir des **artistes et des associations artistiques d'Aulnay-sous-Bois**.



Ces résidences peuvent avoir lieu pendant les vacances :

- De la **Toussaint**
- D'hiver
- De **printemps**.



Elles permettent de soutenir :

- 🎵 La **création musicale**
- 🦸 La **création chorégraphique**
- 🎭 Le **spectacle vivant**
- 👤 Les **pratiques artistiques en amateur** du territoire.

Que propose le Conservatoire ?

Le Conservatoire peut mettre à disposition :

- Des **salles de travail**
- En particulier, son **auditorium**.



L'objectif est d'aider les associations et les artistes locaux à **travailler et développer leur projet artistique**.

Le Conservatoire souhaite ainsi devenir un **lieu-ressource pour les associations artistiques locales**.

En échange, que doivent proposer les artistes ?

 Les artistes accueillis doivent proposer des **actions avec les habitants**.

Il peut s'agir :

- D'actions de **médiation culturelle**
- D'actions d'**Éducation Artistique et Culturelle (EAC)**.

Ces actions sont préparées avec le **médiateur culturel du Conservatoire**.

Comment les projets sont-ils choisis ?

Le Conservatoire étudie les propositions reçues.

Il choisit les artistes ou associations **en fonction du projet présenté**.

 Une **convention de partenariat** est ensuite établie entre le Conservatoire et l'association choisie.

Cette convention doit être votée par le **Conseil municipal d'Aulnay-sous-Bois**.

 Il faut donc préparer la résidence **plusieurs mois à l'avance**.

À retenir

 Vous êtes une **association artistique locale** ?

 Le Conservatoire peut vous accueillir pendant certaines **vacances scolaires**.

 Vous pouvez disposer d'espaces pour **travailler votre projet artistique**.

 En échange, vous proposez des **actions culturelles avec les habitants**.

 17 Votre projet doit être préparé **plusieurs mois à l'avance**.

Des résidences pour les artistes locaux

Le Conservatoire d'Aulnay-sous-Bois accueille des artistes et des associations artistiques du territoire pendant certaines vacances scolaires.

Soutenir la création et la pratique artistique sur le territoire

1 Quand ?



Pendant les vacances scolaires de :

- la Toussaint
- l'hiver
- le printemps

Pour soutenir :



la création musicale



la création chorégraphique



le spectacle vivant



les pratiques artistiques en amateur du territoire.



2 Que propose le Conservatoire ?



Le Conservatoire peut mettre à disposition :

- des salles de travail
- en particulier, son auditorium.



L'objectif est d'aider les associations et les artistes locaux à travailler et développer leur projet artistique.



Le Conservatoire souhaite ainsi devenir un lieu-ressource pour les associations artistiques locales.

3 En échange, que doivent proposer les artistes ?



Les artistes accueillis doivent proposer des actions avec les habitants.

Il peut s'agir de :

- d'actions de médiation culturelle
- d'actions d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC).



Ces actions sont préparées avec le médiateur culturel du Conservatoire.

4 Comment les projets sont-ils choisis ?



Le Conservatoire étudie les propositions reçues.



Il choisit les artistes ou associations en fonction du projet présenté.



Une convention de partenariat est ensuite établie entre le Conservatoire et l'association choisie.



Cette convention doit être votée par le Conseil municipal d'Aulnay-sous-Bois.



Il faut donc préparer la résidence plusieurs mois à l'avance.

5 À retenir



Vous êtes une association artistique locale ?



Le Conservatoire peut vous accueillir pendant certaines vacances scolaires.



Vous pouvez disposer d'espaces pour travailler votre projet artistique.



En échange, vous proposez des actions culturelles avec les habitants.



Votre projet doit être préparé plusieurs mois à l'avance.